**Conseil d’administration**

**22 février 2024**

**9h15 : accueil café**

**9h30 – 12h30h**

**F**

**E**

**N**

**A**

**R**

**V**

**E**

I

**Mode hybride** **en présentiel**

La réunion du conseil d’administration se tiendra

chez FENARIVE AESN 12 rue de l’industrie 92400 COURBEVOIE

 **En distanciel** : <https://teams.live.com/meet/9419315558014?p=3MeSE6rQMBot7fpa>

**Ordre du jour**

1. **Tour de table : 18 participants**

Accueil des nouveaux participants en présentiel

* + - Eric DIVET – CNR
		- Alain Boisselon – UNICEM
		- Baptiste Guicheteau - LCA

Participants en présentiel :

* + Bénédicte Oudart – Copacel
	+ Nathalie Matignon – GEIST
	+ Stéphanie Pascual – GEIST (Elis)
	+ Luc Tabary – EDF Hydro
	+ Christine Dubosclard – LAT Nitrogen
	+ Cindy Levasseur - UIMM
	+ Rémy Aubry – SNFS
	+ Patrick Roiron – SNFS (Cristal Union)
	+ Christian Lécussan – FENARIVE
	+ Aurore FRIES - FENARIVE

Participants en distanciel :

****

1. **Présentation des activités et mandats des nouveaux arrivants**
* **Baptiste Guicheteau** – ingénieur agronome 3 ans chez Hennessy, puis dans l’électricité. Remplace Virginie Charrier, est arrivé cette semaine.
* **Présentation CNR (1500 personnes, 1933, concession du Rhône à 2041): voir power point diffusé avec le compte rendu.** La CNR est à capital public majoritaire (50,03%) : caisse des dépôts 30% et 183 collectivités locales (Régions, communes, 5% Bouche du Rhône) et Engie. Dans le conseil de surveillance il y a des représentants des territoires et en particulier le président du conseil départemental de Haute Savoie qui est aussi le Président du CB RMC. La CNR a 3 missions solidaires : produire de l’énergie renouvelable (hydro, éolien, photovoltaïque), assurer le transport fluvial et assurer l’irrigation agricole. CNR représente 25% de la production d’hydroélectricité en France (3% de la prod électrique nationale). Cette activité permet de financer les autres. Les taxes fluviales sont reversées à VNF. CNR finance via un modèle redistributif à hauteur de 165 millions tous les 5 ans : plan quinquennaux énergie, transport, agriculture, environnement et appuis aux territoires. 2022 a été une année à – 30% de production par rapport à une production moyenne à cause de la sécheresse. . Dans le cadre du prolongement de la concession, des travaux sont demandés à hauteur de 500 millions d’euros dont un barrage en amont de Lyon. La réhabilitation du Rhône rentre dans l’axe RSE « préserver la ressource » (120 km de berges, 60 passes à poissons à poursuivre). Collaboration avec les agriculteurs via la gestion de 400 points de prélèvement sur le Rhône pour irrigation. . La CNR est adhérente à l’APIRM, elle siège au CB RMC pour les hydro électriciens.
* **Présentation UNICEM : Voir power point diffusé avec le Compte rendu.** Présentation des différents produits et intérêts pour l’eau couverts par le périmètre de l’UNICEM. L’UNICEM est présente de longue date à la FENARIVE, au MEDEF, à la CPME, à France Industrie (M. Boisselon est président du GT eau), Elle représente les industries extractives au CNE. L’UNICEM se décline en organisations régionales car ce sont des métiers de proximité. Très proche du béton et des cimentiers. Gros enjeux sur les émissions de CO2 liés au process.

Lors des démolitions, seulement 25% des matériaux sont réutilisables, les extractions de granulats sont donc indispensables. Le béton et les agrégats forment la branche matériaux de construction. 90 % de l’eau utilisée dans ces activités est recyclée, le reste est adsorbée par les matériaux (sable, cailloux). Les gravières se sont développée après-guerre). L’UNICEM entretien de bonnes relations avec les associations environnementales. M. Boisselon est un ancien Président de l’UNICEM Auvergne Rhône Alpes, a précédé M. Boucher à la VP du CB RMC, a contribué à la création du GT eau à France industrie qu’il préside aujourd’hui.

Lors de cette présentation, les adhérents partagent sur la redondance de réunions traitant des mêmes sujets, le manque de ressources et le besoin de coordination pour représenter les positions FENARIVE dans les différentes instances : CCI France, MEDEF, CPME, France Industrie,

* + **Réflexions sur les éléments de langage et l’organisation pour porter la voix des industriels utilisateurs d’eau**

Rémi Aubry : l’eau que l’eau et en corolaire, la gestion locale. La globalisation d’un sujet local est à prendre avec précaution, il n’est pas favorable à trop d’indicateurs, de fichier Excel et de feuille de route qui centralisent (pays Colbertiste, un [GIEC](https://www.ecologie.gouv.fr/comprendre-giec) de l’eau est à éviter) ;

Bénédicte Oudart rappelle que le blue deal arrive au niveau européen et donc qu’une vision extra locale est en train de s’intensifier...

Alain Boisselon : est-ce qu’on peut redéfinir notre domaine d’action sur l’eau exactement parce que quand j’entends parler d’eau potable, je ne suis pas sûr que le problème de la répartition des ressources soit le problème de l’eau potable. Un paramètre qui serait intéressant est la valeur ajoutée par m3 consommé, et pas simplement le chiffre d’affaires, c’est autre chose. J’aimerais qu’on le dise car lorsqu’on a des interlocuteurs en face, ils ne font pas la différence et chacun pense qu’il connait déjà le sujet.

Christian Lécussan répond qu’il y a les industriels autonomes qui prélèvent, traitent et rejettent (ils sont très peu) et derrière, la grande masse, il y a ceux qui sont dépendantes des collectivités locales (CL) pour les approvisionnement en eau et les rejets, On ne peut pas faire abstraction des autres catégories d’eaux dans notre raisonnement car on fonctionne en écosystème et il y a une interdépendance pour le maintien des activités coté exploitant et coté CL. Le fait que l’eau potable soit la priorité, on ne peut le contester. Au sujet des redevances, c’est bien au niveau de l’eau potable que ça va nous couter cher avec la réforme. Il n’y a pas une entreprise qui n'utilise pas d’eau potable.

Bernard Bousquet souligne que le point redevance est impactant tant sur les prélèvements que sur les rejets. Lorsque l’on aborde les ministères sur l’eau industrielle on doit aborder l’eau potable. L’eau c’est un ensemble donc, il faut forcément que l’on ait un avis sur l’ensemble des utilisations de l’eau que ce soit eau potable, irrigation, industrie et voire même la biodiversité sinon on est « à côté de la plaque ». Si on n’aborde pas le sujet dans son ensemble on sera écouté poliment mais on n’aura pas avancé.

Christian Lécussan précise qu’à l’heure actuelle, nous avons une **image positive,** veillons à la conserver : l’industrie a travaillé depuis fort longtemps sur les économies d’eau et la réduction de ses rejets de polluants. Actuellement les plus gros problèmes sont au niveau des Collectivités Locales et de l’agriculture. Il faut utiliser l’image positive de l’industrie dans les négociations avec les autres utilisateurs d’eau. Il faut faire rentrer dans la tête des gens que l’eau est unique et qu’on en a tous besoin, qu’il faut partager. On ne peut pas s’exempter et se particulariser en disant on ne regarde que l’industrie.

Rémi Aubry rappelle : « Nous sommes des riverains responsables ». Riverains : on s’insère dans le tissu, il faut le dire.

Alain Boisselon : ce serait bien de le formaliser pour le communiquer.

**Formaliser pour communiquer :** Les cibles, Le périmètre, Fil rouge sur l’industrie en prenant en considération l’ensemble des usages.

**Organisation**

Céline Caroly : très favorable à une feuille de route et à définir une hiérarchie des sujets : identifions **quels sont « les sujets à regrouper et à traiter et on vous alimentera ».** Quand on est en réunion à France Industrie, au MEDEF, il n’est pas évident pour les membres de comprendre l’intérêt d’adhérer à la FENARIVE puisqu’ils pensent avoir l’information dans les GT Eau. Il est de notre devoir **de se présenter en tant que représentant de notre secteur ET de la FENARIVE** de façon à bien insister où est l’expertise. Ce n’est pas un questionnement du MEDEF ou de France Industrie, mais ça peut l’être de la part des membres. Souligner l’aspect d’expertise eau de la FENARIVE par ses membres dans les instances transverses multisujets/inter-sujets est important.

Patrick Roiron identifie du coup le **besoin de faire un « annuaire » pour savoir où chacun se place (surtout sur des sujets spécifiques) et souligne aussi le besoin de bien remonter l’information aux permanents** de la FENARIVE, sans quoi la coordination est impossible. Faire plus de retour lorsqu’on se déplace ou participe à des réunions « eau », une mécanique est à mettre en place. Par exemple Patrick est à LCA mais aussi représentant de l’ANIA dans le GT eau du MEDEF...

Cindy Levasseur soutient l’idée d’afficher FENARIVE comme une référence et les « position paper » aident à cela. Cindy représente l’UIMM et fait remarquer la difficulté du rôle d’ambassadeur parce que « si c’est pour entendre les mêmes choses dans toutes les réunions », elle ne pourra pas assurer le rôle d’ambassadeur FENARIVE partout. Et pourquoi on est à FENARIVE ? Parce que la compétence elle est ici et c’est un lieu neutre pour débattre et prendre des positions communes ; mais si on est partout en même temps, on perd le cœur du sujet qui est de travailler sur le fond. On a tous des problèmes de ressources et « pour se positionner sur un décret ou un arrêté, il n’y a pas besoin de 50 instances » ;

Bénédicte Oudart : c’est vrai qu’à court terme l’eau est une priorité, mais il y en a d’autres dans les secteurs industriels. Il arrive un moment où on ne peut plus.

Bernard Bousquet : Lors des réunion au MEDEF et à la CCI Occitanie, je les renvoie à la FENARIVE (installer le réflexe FENARIVE) parce qu’il faut une seule voix pour parler aux ministères sinon, ils prendront ce qu’il leur va bien en disant c’est untel qui nous a dit ça. Je crois que la FENARIVE a un rôle de coordination. Au niveau de l’eau, il y a une obligation de prioriser pour l’eau potable, mais il n’y a pas que le sujet de rentabilité sinon, il n’y aura que des bagarres. Le langage doit être coordonné et réfléchi en prenant en compte l’ensemble du sujet.

Muriel Pignon. Nous avons tous les mêmes contraintes de ressources. Peut-être qu’on pourrait réfléchir à un système de titulaire et suppléant sur ces 3 instances ? Avec des niveaux de compétences, antériorité, différents. Pour se partager la charge, et aussi vis-à-vis de l’instance, on sait qui porte la casquette FENARIVE, il y a aussi le CNE.

* **Ceci conforte l’action du google form qui permettra d’y voir plus clair**

Bénédicte Oudart annonce la 1ère réunion du GT eau MEDEF le 29 février 2024, dans le cadre du comité environnement.

Christian Lécussan précise : dans le CNE dès 2006, on s’était mis d’accord de ne pas mettre de représentation syndicales (MEDEF, FO, CGT...) mais de représentant des activités industrielles, d’où le positionnement de la FENARIVE (3 postes). Nous avons fait en sorte que les branches industrielles présentes au CNE soit des adhérents de la FENARIVE etc....

Rémi Aubry. « Pour moi, c’est bien de faire du réseau et d’être partout. Mais la coordination, on vit cela dans l’Agro-Alimentaire entre les grands, les petits, c’est le « cirque » à coordonner, rien que sur les notions de réutilisations et recyclage, on arrive à le faire mais au prix de beaucoup d’efforts. Il ne faut pas multiplier les chapelles. ».

Christian Lécussan rappelle que nous ne travaillons que sur l’eau ce qui nous confère une écoute avec ceux qui tiennent la plume lors de l’écriture des textes réglementaires, qui ne sont pas forcément les cabinets ministériels.

Autre point : « Je rappelle que je suis bénévole aussi et qu’Aurore n’est qu’à temps partiel parce qu’on n’a pas les moyens de la payer. Comment ne pas s’user et avoir le feed-back adéquat ? »

**RELEVE D’ACTIONS**

* + - **Faire passer un questionnaire aux adhérents pour repérer les participations dans les instances, organiser le partage des représentations, remonter les enjeux phares de chacun des adhérents pour faire les fiches de position FENARIVE.**
		- **Préparation draft éléments de langage. Jean-Marc Lévy souligne le besoin de faire remonter les « 3 points clés » de vigilance par adhérents.**
1. **Approbation du procès-verbal du Conseil d’Administration du 16 novembre 2023**
* Le CR est approuvé à l’unanimité.
1. **Tour des bassins**
	* Comment partager ce qui se fait de mieux dans un bassin et l’introduire dans un autre ?

Tour des bassins : trame possible : 7mn par bassin : 4 de généralités + 3 sur 1 focus

Focus sur :

* Evolution des taux de redevances pour 2024
* Préparation des 12èmes programmes des Agences de l’eau. Travaux en cours : si oui déjà des orientations ?
	+ **Seine Normandie :**
* Taux de redevances : Rappel du tableau de Christian présenté à diffuser.

\* Lettre des Présidents de CB : courrier au premier ministre pour réagir après les décisions de Mme Borne vis-à-vis des agriculteurs. **=> envoyer aux adhérents**

\* Tribune Chercheurs : ils dénoncent un scandale concernant le problème de la réduction de la pression de l’état sur l’usage des phytosanitaires. Volonté poussée par la présidente du comité scientifique du CB SN de faire co-signer une position par les CS (conseils scientifiques) des 6 bassins. Le président et autre VP du CB SN sont contre. **=> envoyer la tribune aux adhérents**

\*Construction du 12ème programme très intensive. CA au mois de mars, problématique du fond hydraulique pour l’agriculture qui va être gelé.

**2 réunions sur le 12ème programme :**

***\*Objectifs sans surprise***

* Réduction des prélèvements, afin de réussir la trajectoire de baisse des prélèvements de 10 % à horizon 2030

- Mise aux normes des systèmes d’assainissement (traitement et collecte), il reste un certain nombre de problèmes et il y a aussi la nouvelle DERU qui arrive et pose des contraintes par rapport aux AE. . Réduction des pollutions à la source et lutte contre l’érosion et le ruissellement. L’ANC devrait être étendu

- Protection de la ressource et notamment la préservation des aires d’alimentation des captages ; moins d’utilisation d’intrants chimiques.

- Transition agricole pour garantir des résultats à long terme sur la préservation de la ressource, le bon fonctionnement des milieux naturels et la production d’eau potable ; Toujours poussé l’Agriculture biologique

- Préservation et restauration de la biodiversité.

***\* Quelques points qui progressent***

- Financement des études en interne, ça avance, plus d’objection de principe, reste à travailler sur les modalités. **Nous demandons des retours d’expérience des adhérents**. Taux, durée ? cout d’un cadre, d’un technicien de recherche, combien de temps peut prendre une étude, 8 jours, 1 an 5 ans ?

=> Luc fait référence aux projets européens, il y a aussi les AAP ADEME qui ont des trames, les études réalisés par des tiers ? Il y a des Agences de l’eau qui financent déjà les études internes, , merci de nous faire passer les modalités .

- Financement des mesures des PFAS dans les effluents, uniquement si actions collectives si le coût < au plancher de 10 000 €; Il faut une instance (syndicat pro, associations) qui regroupe les demandeurs et fasse interface avec l’agence.

Avec les embauches récentes on espère des facilités et pouvoir faire passer ce point au 12ème programme.

Faut-il faire une action collective pour que ces freins disparaissent ?

\* Financement du programme : Nécessité d’un financement supplémentaire de 70 à 90 M€, désaccord sur certains points.

L’agence propose :

 - Taux conso Eau 0.341€/m3 ; perf AEP 0.178€/m3, perf assainissement 0.32€/m3.

- Augmentation des redevances prélèvement en 2 temps, 20% dès 2025 puis 15% + 5% pour les autres redevances dont la redevance pollution non domestique

Je leur ai démontré que pour couvrir les 90 Millions annoncé il suffit d’augmenter la redevance prélèvement pour AEP (1.3 milliard de m3) de 6,44cte€/m3, ce qui aurait un impact de 3.41€/habitant/an. L’agence doit refaire ses calculs qui nous seront présenté à la fin du mois.

Christine Dubosclard : Est-ce que la rénovation des réseaux va être incluse dans le 12ème programme ?

Réponse Aujourd’hui dans le 11ème programme la réponse est non, les réseaux d’eaux pluviales non plus ne sont pas financés. Sur ce dernier point c’est en train d’évoluer avec l’encadrement des aides d’Etat. Le règlement a été modifié en juillet 2023.

Si vous avez ce genre de demande il faut nous le dire, qu’on montre l’intérêt dans les échanges lors de la préparation du XIIème programme.

Benoit Boucher demandait d’ailleurs si on pouvait avoir **un positionnement commun** pour faire financer les analyses PFAS . On va en parler à la DEB.

Christine Dubosclard demande si on peut revenir sur le passé, l’arrêté est sorti en juillet, et les études devaient démarrer en septembre (délais : 3 mois !!), tous les sites ont fait des demandes d’aides dans les agences et zéro réponse à ce jour. Sur 2 bassins (SN, RM).

Des sites papetiers se sont fait financer des mesures de PFAS en RM. Ça dépend des montants ? Sur des sujets avec des délais aussi courts, même si c’est règlementaire, il faudrait un soutien des agences.

N’hésitez pas à contacter les VP des CB en cas de problème dans ces demandes d’aides aux agences

En SN, COPACEL a un adhérent à qui on a refusé des aides : le montant était inférieur à 10 000 euros et parce qu’il avait passé commande des mesures pour tenir les délais avant de demander l’aide. La capacité des laboratoires est limitée, donc dès qu’un labo accepte la mission, on passe commande

Christian rappelle que passer une commande avant de demander l’aide bloque le dossier.

Bénédicte Oudart recommande à tous les sites de faire les prélèvements et analyses amont et aval pour connaitre les émissions nettes, ce qui est reconnu depuis l’arrêté RSDE.

* **Actu Loire Bretagne**: Yoann MERY

Comité de bassin. Il y a 3 VP vu que le Président est une personne qualifiée (Mme Irène FELIX présidente de la communauté d’agglo de Bourge pour le collège des élus, M Jean Paul DORON pour le collège des usagers non économiques et moi-même pour les usagers économiques

Il y a un gros sujet de discussion et de conflit : financement du plan eau. Une infime augmentation sur le domestique pourrait financer le plan, mais aujourd’hui tout repose sur les industriels. Un effort insoutenable et injuste, bras de fer engagé y compris avec les agriculteurs qui ont obtenu de leur ministre de ne pas participer à l’effort collectif. Cela nous pose problème car ils sont quand même nos collègues du collège des usagers économiques. Ce collège a un peu de mal à emporter la victoire dans les suffrages car il y a dissensus en son sein. On a des travaux à venir sur le 12ème, ca va poser problème. Je souscris sinon à ce que tu as dit, on est dans la même situation.

* **Actu Adour Garonne** : Bernard BOUSQUET – news : élu VP du CB AG.

12ème programme en cours :

* 7/03/24 : réunion de la commission des finances. Le financement doit être décidé et validé par CB et CA avant le 31 octobre 2024.
* 4/04/2024 : validation des grands principes du programme

D’ores et déjà, nous avions voté avant toutes ces opérations des agriculteurs, des augmentations. Les agriculteurs étaient concernés par une augmentation de 5 millions d’€. C’est acté, ça ne bouge plus. Ils ne sont plus concernés par les 6 millions que devait rapporter les nouveaux taux de la redevance pollution diffuse (8 pour SN).

Pour **2025**, c’est admis qu’on **restera à 354 millions** d’euros de budget. Pour aller au-delà, il y a un plafond de l’état à 379 millions €. On a déjà 354 de validés, + 15 venant d’EDF, + 3 venant des planchers liés à l’industrie => ça fait 372, il ne restera que 7 millions à trouver. Ces7 millions devraient être pris sur la totalité des usagers d’eau potable. C’est un sujet sensible.

**2026, 2027, 2028 : plafonnement à 379 millions d’euros.** L’important pour le moment c’est de voir l’efficacité de tous ces projets nouveaux qui arrivent et analyser les résultats obtenus, si on n’en a pas besoin, on ne montera pas le plafond à 379 millions.

* **Actu Rhône Méditerranée et Corse** : Benoit BOUCHER
* Financement : un bassin particulier car en dessous des fourchettes qui ont été fixées. EDF participe grandement à la collecte des redevances +60 millions d’euros qui vont s’ajouter aux redevances actuelles ; Il va manquer 7 millions d’euros pour boucler les redevances. L’agence a vu avec les agriculteurs s’ils peuvent faire un geste, pas de retour.
* Il y a un nouveau directeur général à l’AERMC Nicolas Mourlon, qui a pris ses fonctions le 15 février. Il se mobilisera tout particulièrement sur la déclinaison territoriale du Plan eau de mars 2023 et sur la finalisation du 12ème programme d'intervention 2025-2030 de l'agence de l'eau.
	+ Volonté de travailler via des **contrats territoriaux** pour soutenir des actions communes à tous les acteurs d’un même territoire. Ça peut être une solution subventionner le sujet PFAS pour les industriels via ces contrats. Ce sont les Collectivités locales qui vont porter ces contrats.
* **Actu Rhin Meuse** : DEETJEN / BAUER – absents.
* **Actu Artois Picardie** : Jérôme Lefebvre - absent excusé

 M. Thierry Vatin, Dir AEAP, va quitter son poste début juin 2024.. C’est lui qui pilote les textes d’application qui découlent de la loi de finance 2024 concernant les redevances , r Ce travail devrait être terminé à cette date.

 **Redevances.** La FENARIVE suit les taux applicables aux redevances depuis 2008. Ce fichier mis à jour en 2024, avec les valeurs planchesr pour les redevances prélèvement inclus le calcul des écarts. .

 Benedicte Oudart remarque que en RMC certaines augmentations sont de +300% et atteignent plusieurs milliers d’euros au niveau d’un site industriel. A partir de là on peut dire « ça suffit ».

Yoann Mery précise qu’à partir de ce travail, sur les 6 agences, on pourrait parler des contributions par catégorie d’usagers en **TAUX** pour mettre en lumière les disparités. L’AELB a produit cela il y a quelque temps et AERMC aussi. En montant, ce n’est pas intéressant car cela ne permet pas de lancer les débats sur les niveaux relatifs entre agence, sur les disparités, et sur toutes les aides.

* Cette année, dans le fichier a été rajouté l’irrigation gravitaire et non gravitaire, pour tous les bassins. Pour le prélèvement c’est difficile de savoir qui paye combien car les taux sont différents en fonction des catégories de ressources (catégorie 1 et 2 décrites dans la loi), mais aussi en fonction de là où est effectué le prélèvement) –Ce fichier est joint en annexe, merci de vos retours si vous voyez des erreurs.

Bernard Bousquet. Sur AG, La métropole de Toulouse propose de différencier les taux selon l’époque où on prélève, avec un taux max à l’étiage. Pas d’intégration sur l’année. on pénalise tous les prélèvements qui se font à l’étiage. L’industrie est concernée.

Christian Lécussan : C’est dans l’air du temps à cause de la problématique aussi des zones touristiques. Sur les bords de mer la population peut être X 15 pendant les 3 mois d’été.

Patrick Roiron : Cela aurait un fort impact sur l‘Industrie Agro-Alimentaire qui a son maximum d’activité à cette période. On arrête l’activité économique à l’étiage ?

Stéphanie Pascual : Personne ne mesure ses consommations et rejets sauf les industriels. Un jour ou l’autre, les compteurs vont venir en télétransmission !

Rappel : La mesure 12 du plan eau prévoit l’installation de compteurs avec télétransmission pour tous les prélèvements importants. La cible initiale était les agriculteurs, mais les 50 sites (mesure 2 du plan eau) sont aussi dans le viseur. A terme les industriels avec une autorisation de prélèvement dans leur arrêté d’autorisation vont devoir y passer.

Yoann Merry : certes les agriculteurs étaient ciblés, mais en élevages il y a énormément de puits non déclarés dans l’ouest de la France. Grande réflexion en cours car on est loin d’avoir la connaissance sur ce sujet. On commence à entendre des élus représentants des Collectivités Locales dans le CB demander à ce qu’on stoppe le principe des **études HMUC** : **hydrologie, milieux, usages et climat** qui nous permettent de voir s’il y a de l’eau, quand il y a de l’eau et pour quel usage disponible car elles leurs sont défavorables (ça peu les bloquer dans le développement de leur commune).

Christian indique que les DREAL pilotent des études sur l’eau disponible, donc ça va plutôt s’étendre que s’arrêter.

1. **DEB : réunion du 19 décembre 2023 (Voir CR)**
	* Nous avons rencontré Célia de Lavergne et Isabelle KAMIL qui nous ont accordé un RDV sous 8 jours.

Les points abordés :

* + Modifications des redevances agence de l’eau (On était avant l’approbation de la LF2024).
		- Nous avons suggéré de profiter de cette vague réglementaire portant sur la déclinaison de l’article 101 de la loi des finances pour modifier certains textes Nous aimerions obliger les distributeurs d’eau à identifier la qualification de celui qui est livré en eau potable. nous n’avons, aujourd’hui aucun moyens de segmenter entre les ménages et les acteurs économiques assimilés domestiques (à qui est livrée l’eau et combien). Comme dans GEREP/GIDAF les déclarations ne sont obligatoires pour le prélèvement qu’à partir de 50 000 m3 par an pour le réseau et 7 000 pour le milieu nature), on a des chiffres mais pas de valeur exhaustive. L’objectif est de réduire de 10 % les prélèvements en 2030 mais la base de référence n’est pas connue.
	+ Problématique des aides d’Etat. Règlement sorti en juin 2023.
		- L’exemption de déclaration des aides d’état accordées aux centrales nucléaires pour la protection de l’environnement est supprimée. Ce qui pose un gros problème à EDF. On travaille à le résoudre.
		- On a identifié qu’il y aurait un GT au niveau de la DEB qui travaillerait sur les scenarii contrefactuels. On a réfléchi sur ce sujet et on a demandé à intégrer ce GT ou au moins à être tenu informé, autant pour aider les industriels à faire leur scenario que les agents instructeurs des AE à prendre en compte ces scenario contrefactuels. Personne ne comprend trop le sujet ni d’un côté ni de l’autre. Grâce à Cristal Union, nous avons fait un galop d’essai en montant des scenarii contrefactuels pour des demandes de subvention. Dans l’un des scenario c’était 150 000 euros, dans l’autre 300 000 euros que l’industriel aurait pu avoir en plus en appliquant simplement les règles. Il faut s les expliciter et les faire connaître pour que tout le monde puisse en bénéficier.
* Plan Eau : les 50 sites sont choisis, mais à la demande des industriels, il n’y aura pas de communication sur cette liste en plus des 12 déjà annoncés. Bénédicte rappelle que pour le carbone, on est passé de 50 à 140 sites donc il y aura certainement un second round.
	+ DATA. On a demandé à la DEB d’avoir une amélioration sur l’accès aux données eau. L’idée étant d’arriver à faire un lien assez clair entre le rejet et le milieu naturel. La DEB craint que les industriels ne prennent ça pour un droit à polluer, en disant « bon puisque la masse d’eau est en bon état alors je peux en rejeter plus ça n’aura pas d’impact sur la qualité de la masse d’eau ». Risque limité car on a des VLE à respecter donc ça ne tient pas.
	+ Saisonnalité et stockage. On a demandé à ce que la DEB soutienne la possibilité de faire des stockages d’eau en période de sur-eau pour les utiliser en période de sécheresse. Il y a un problème d’acceptabilité sociale pour la DEB. On a suggéré de pousser le sujet en période de forte eau... Dans la feuille de route agro-alimentaire, il y a un chapitre sur le stockage, parle de stockage, pas bassine. (appellation régionale...)
	+ Innovation et recherche. On a soutenu qu’il fallait booster la recherche en amont, plus en science fondamentale. Exemple comptage des microplastiques dans les rejets. On le sait qu’il y en a, trouvons plutôt des solutions pour qu’il n’y en ait pas.
1. **Plan EAU – DGE - chantier de la planification écologique**

**Mesure 1 : les comités stratégiques.**

**Chimie et matériaux.** Bénédicte Oudard :

Tous les CSF doivent réaliser un PSH. On a rédigé sous la pression en termes de timing un PSH de la filière dans lequel on ne s’engage pas plus que les 10 % « règlementaire ».

Au sein de la filière, il y a une grande disparité de connaissance des volumes d’eau prélevés. La première phase concerne l’amélioration de la connaissance des prélèvements et des rejets. France Chimie a fait appel à Aquassay pour rédiger un guide pour appréhender le sujet de l’eau dans son ensemble et qui a élaboré un outil Excel qui permet de mesurer quel est le niveau de tension par rapport à la ressource en eau. On va mettre en place des indicateurs pour évaluer les efforts fait par le secteur.

Dans la liste des 50, entre France Chimie et Copacel, il y a 27 sites.

Christian a soutenu le passage en commission des aides : cette étude faite par Aquassay est subventionnée par l’AESN. Si d’autres filières veulent se lancer, la FENARIVE peut soutenir les dossiers de demande d’aide.

**Métallurgie.** Cindy Levasseur : 7 sites sidérurgie sur les 50. Il n’y en aura pas a priori dans la deuxième vague. Elle n’est pas dans le CSF métallurgie, mais va trouver le bon contact.

**IAA.** Patrick Roiron est dans le CSF IAA et participa à la réunion de la DGE le 5 mars. Les travaux ont démarré avec 3 mois de retard, le PSH du CSF est en finalisation. Le plus compliqué c’est de faire l’état des lieux. Aucun engagement de réduction n’a été pris Les -10% ne sont pas à appliquer site par site, c’est pour tous les acteurs au niveau national.

La DGE et la DGPR ont demandé a minima de s’engager, au niveau du CSF chimie et matériaux, a -10%.

Coté IAA, la formulation retenue est « nous contribuerons au -10% ». Ce sont les entreprises et non les fédérations qui peuvent prendre un engagement, le terme adéquat est bien « contribué à ». On connait les consommations de 400 entreprises sur les 17 500 du secteur. La principale source d’économie en IAA est liée à la REUT process. En plus l’eau est dans les matières première, donc il faut être vigilant sur les textes concernant la REUT, ils pourraient bloquer les pratiques actuelles.

**Pour information il y a une réunion le 5 mars de rendu sur l’étude France stratégie. Une présentation de l’avancement de l’étude a été faite au CNE. Pour le CSF IAA le sucre annonce un *potentiel* -50% de prélèvement, la viande parle d’atteindre de 8 à 4% d’eau recyclée.**

**Mesure 15 :** le point REUT avance bien.

**Mesure 21 :** Fond hydraulique. A la demande du ministère de l’environnement, geler le versement des fonds des Agences de l’Eau au ministère de l’agriculture (30 millions d’euros).

**7) DATA**

On constate que l’accès et la validité des données sont problématiques. C’est pourquoi nous pensons mettre en place un GT DATA.

Dans cet objectif La FENARIVE a fait une adhésion croisée avec **l’OIE** car ils gèrent les bases de données d’Eau France. Bénédicte Oudart et Patrick Roiron sont intéressés pour travailler les data dans un GT dédié.

Christian Lécussan indique que lorsque le portail Eau France a été créé en 2009-2010 avec cadre du Schéma National de l’Eau L’Objectif était de stocker toutes les données de base, et on laissait ensuite chacun se servir et les traiter sous sa propre responsabilité. On a observé une dérive au niveau de l’OFB qui utilise ces données pour en sortir des interprétations qui sont publiques et pas forcément actualisées

* + - **Créer un doodle pour le lancement du GT data (Aurore)**
		- **Prochaine réunion : CA + AG le 14 mai. Les adhérents qui participent à la réunion des PSH des CSF feront un retour à la FENARIVE (5 mars)**
1. **Actu réglementaire**
* **Décrets REUT IAA du 24 janvier 2024– quid de l’arrêté ministériel ?**
	+ Patrick ROIRON s’en occupe.
	+ En cours. Il reste 2 points bloquant majeurs (décret), mais ils ont déjà bien évolué.
* **Projet d’arrêté relatif aux conditions sanitaires d’utilisation d’eaux impropres à la consommation humaine pour des usages domestiques pris en application de l’article R-1322-89 du code de la santé publique du ministère de la santé (DGS) sur le décret REUT usage domestique.**
	+ ce point concerne tous les industriels mais est bloquant pour le GEIST car le lavage du linge est considéré comme domestique, même s’il est fait dans des unités industrielles ICPE.
	+ FENARIVE a consulté M. Malgorn qui indique que c’est le décret qu’il faut bouger pour exclure les ICPE de son champ d’application,
	+ Le GEIST a consulté un avocat sur ce sujet. qui doit établir une note que le GEIST produira à M. Malgorn pour qu’il puisse échanger lui-même avec la DGS. Nous n’avons pas d’entrée à la DGS.

**Actions**

* + - **Le GEIST tiendra informée la FENARIVE de la suite du sujet**
* **Nouveau règlement européen sur les aides d’Etat : avantages et modifications des taux dès 2024. (PJ)**
	+ en application au 1er janvier 2024 : Chaque agence doit modifier son programme pour que les dispositions soient applicables.
	+ 200 000 euros = Le plafond des minimis de 200 000 € sur 3 années fiscales, toutes aides confondues pour l’entreprise **passent à 300 000 €.**
	+ Les sites nucléaires ne peuvent plus bénéficier des aides exemptées. Ils peuvent bénéficier du régime d’aide d’Etat mais doivent les déclarer à Bruxelles directement. Ça complexifie les choses. Cette contrainte viendrait de l’Autriche et de l’Allemagne qui sont des anti-nucléaires.. Le représentant d’EDF à Bruxelles voit comment construire la réaction avec le ministère de l’économie français.
	+ **Les entreprises en difficulté ne peuvent pas avoir d’aides d’Etat,** sauf si elles démontrent qu’elles ont été en difficulté à cause du COVID.
	+ **Les aides pour les études augmentent +10%.** Il faut donc modifier le programme pour ce point.
	+ **Modification de la dégressivité des aides**. En lien avec la directive IED. Il s’agit de la dégressivité par rapport à l’application des normes définies dans les BREFs. lOn a le taux normal jusqu’à ce que les installations soient terminées, à condition qu’elles le soient , 18 mois avant la date d’application de la norme Cette modification présente un léger avantage mais ne résout pas le problème de fond qui est de devoir investir sans savoir qu’elle sera la valeur finale de la norme.
		- **Rappel**: l’Etat membre doit transcrire la norme (BREF) dans sa réglementation 4 ans après la parution du BREF. Donc normalement la norme est applicable 4 ans après sa publication à Bruxelles. Sauf que dans les agences de l’eau, on prend la date de la publication, partant du principe que la valeur vient d’un règlement et qu’un règlement est applicable immédiatement. Discussions en cours.
		- **Avec IED2 ça va être pire.** On va devoir redéfinir la notion de norme, « tendre vers », la valeur basse/la valeur haute,interprétation française/européenne ? A suivre.
			* **Histoire.** Au début les BREF c’était « le catalogue la Redoute des meilleures techniques disponibles » pour inspiration de bonnes pratiques, 15 ans après c’est devenu une réglementation contraignante...Donc on doit réagir maintenant, avant que IED 2 ne soit effective, pas dans 15 ans.. L’industrie allemande commence à se rebeller un peu sur plein de sujets, ils sont sur la défensive.

Pour rappel : l’Allemagne s’est faite condamner par la « CJE  » sur un des multiples paramètres à prendre en compte dans le bon état écologique des masses d’eau, ceci nous a amené à modifier notre réglementation en France.

* **Traitement des eaux de pluie.** Ce sujet intéresse plus particulièrement la grande distribution mais pas seulement, tout site industriel qui souhaite gérer ses eaux de pluie avec des traitements par voies naturelles (noues, espaces verts, ...) et s’il y a déraccordement du réseau public la pratique. Les taux d’aide peuvent atteindre 70,80,90%. Les 6 agences sont d’accord pour augmenter ces plafonds dès cette année.
* **Projet de décret sur l’application de la loi industrie verte du 10 mars 2023 relative à l’accélération des énergie renouvelables et de simplification en matiére d’environnement**. La DGPR en charge de ce décret, plusieurs membres de la FENERIVE sont dans la boucle de consultation, la FENARIVE doit-elle y participer ? Vous êtes en destinataires direct. Décision : NON.
	+ C’est sur les autorisations environnementales, la simplification, la mise en œuvre de la suppression des garanties financières, l’accélération des énergie renouvelables.
	+ C’est pour le 27 février. Il est décidé que la FENARIVE ne répond pas mais que les adhérents qui répondent en direct nous mettent en copie pour information.
		- * **La DERU = Directive Eau Résiduaire Urbaine : (PJ)**

Elle va être adoptée par le parlement avant les prochaines élections, donc juin 2024.

Ça va couter des sommes importantes aux collectivités locales, donc derrière tous les industriels raccordés vont être mis à contribution (que ce soit via la redevance assainissement ou les redevances agence de l’eau).

Il est prévu la mise en place d’une REP sur **les produits pharmaceutiques et cosmétiques.** Avant l’idée des REP c’était de financer le traitement des déchets, là, l’idée c’est de financer le traitement des effluents.

Les bénéficiaires ce sont bien les collectivités locales pour mettre en œuvre la directive, mais la REP sera payée par les industriels.

Bruxelles annonce : « les polluants rejetés par les stations d’épuration, à 90 % viennent des médicaments et des cosmétiques, on n’en sait pas plus ».

L’assiette de la REP sera les produits mis en vente. Sur le nombre de boites ? sur les kilos ? Aucun lien entre un polluant et la REP n’est prévu. Si on regarde le nombre de REP en France, on constate que c’est une démarche bien assimilée par notre législateur. La crainte c’est que ça fasse tache d’huile sur d’autres produits.

**Alain Boisselon. La dernière c’est la REP produit du bâtiment.** Très importante puisqu’à elle seule, les montants sont supérieurs globalement à l’ensemble des montants générés par toutes les autres REP. L’UNICEM, on a œuvré pour monter son propre éco-organisme pour mieux pouvoir le maîtriser. Cette démarche est à fortement anticiper par le politique des fédérations sinon, sinon c’est une autre fédération qui prend les clés du camion. Pour l’UNICEM. On parle de 2,5 milliards d’euros par an sur cette REP Bâtiments.

Remarque : sur les REP en France on génère 1,8 milliards d’€, 738 millions reviennent aux éco-organismes et 830 millions sont reversés aux collectivités locales.

Le seul auto-éco-organisme en France concerne les agro fournitures Christine Dubosclard fait remarqué que c’est cette REP qui lui coute le plus cher, bien plus cher qu’en Allemagne, mais on a des taux de collecte de 99% et de recyclage de 99% sur les emballages de produits utilisés en agriculture

* + - * **Projet d’octobre 2022 de directive qui va modifier la DCE (attendu sur ce point puisqu’elle n’est applicable que jusqu’en 2027), les directives de 2006 (eaux souterraines) ; de 2008 (SPD et SP) (PJ)**
			* Pour la partie DCE et la directive de 2008 les propositions de modifications : NQE + liste de substances (130), dont tous les PFAS qui rentreraient en SPD en 2027
			* Eaux sout : pas regardé
			* Il y aura à définir les substances qui définiront la qualité des masses d’eaux en fonctions des unités hydrographiques (UH) sur laquelle on est. En France c’est déjà un peu le cas puisqu’on les substances de l’état écologique sont définies par bassin. On risque de redescendre au niveau de l’UH. Peu critiquable.

D’autres points réglementaires étaient prévus mais n’ont pas pu être abordés en séance :

* Décret n° 2023-1366 du 28 décembre 2023 pris pour l'application, sur le territoire métropolitain continental, de l'article L. 211-2-1 du code de l'énergie et de l'article 12 de la loi n° 2023-491 du 22 juin 2023
	+ - * Le point CSRD n’a pas pu être abordé de manière approfondi.
1. **Feuille de route FENARIVE 2024**

Validation du GT « data » à l’unanimité.

: M. Robin d’Arkema va être à la retraite et souhaite rester en activité, on souhaite travailler avec lui et l’OIE sur ce sujet.

* + - **Aurore/Christian allons les contacter**

**Souhaitez-vous que FENARIVE creusent des sujets ad hoc d’un point de vue opérationnel ?**

* + - * Bénédicte : Oui le blue deal si le sujet reprend.
			* Cindy. Argumentaire sur le 12ème programme et les redevances pour les mandataires dans les CB. Directions à prendre, points de vigilance. Et pour le coup, ça c’est la force de la FENARIVE (points de vigilance redevance) car ça n’existe nulle part ailleurs.
			* Bernard Bousquet. Très important sous forme de fiches à la limite, pour que tous les mandataires abordent les sujets avec la même approche, quitte à avoir une discussion FENARIVE sur les axes à mettre dans la fiche. Les agences de l’eau coordonnent de plus en plus leurs activités interbassins , à nous de faire de même.. Il faut garder des spécificités sur chaque bassin, sur ce qu’on aide ou pas, sur les taux d’aide, de redevances, mais sur les principes généraux, on a besoin de se coordonner pour être homogène.
1. **Grille de cotisation**

On essaie de recruter quelques nouveaux adhérents et voir comment s’étendre.

La problématique c’est qu’on n’avait pas de grille de cotisation.

Ça fait un moment qu’on y réfléchit avec Nathalie, Sylvie puis avec Aurore

Rappel : Avant une personne salariée de CCI France était détachée pour l’animation de la FENARIVE 2 jours par semaine, puis CCI France a souhaité cesser cette mise à disposition. EN 2014, il a fallu demander à chacun une contribution volontaire pour recruter une personne à temps partiel en remplacement. Maintenant, nous avons besoin d’harmoniser pour recruter des nouveaux membres car il y a un grand écart entre les mini et les maxi dans chaque catégorie.

On a 4 catégories d’adhérents : associations, fédérations, entreprises, partenaires (adhésion croisée à taux zéro). A l’intérieur de chaque catégorie il faut qu’on trouve sur quels critères fixer le montant de l’adhésion. Toutes propositions sera la bienvenue.

Nathalie Matignon : la trésorière propose de faire une enquête auprès des adhérents (nombre de salariés, budget annuel, CA, ...) pour avoir des critères objectifs à relier aux cotisations et établir la grille.

* + - * Alain Boisselon aimerait voir un critère d’équité. Transparence de la grille. Chez France stratégie il y a un tarif clair.
			* Bénédicte Oudart: COPACEL, c’est basé sur le chiffre d’affaire, mais dans une fédération professionnelle, on ne diffuse pas les cotisations des uns et des autres.
			* Eric Divet. Sur le CA ce n’est pas tenable pour une structure comme FENARIVE à cause du risque de fluctuation selon les années (inflation, ...), il faut un revenu stable. APIRM c’est au nombre de salariés.
			* Luc Tabary trouve que la cotisation FENARIVE est modeste par rapport au service rendu. Il serait intéressant de simuler si on passer Aurore à 5 jours, combien ça représenterait en augmentation de cotisation.
* **Christian souhaite finaliser la grille de cotisation pour le 14 mai 2024.**
* **ADEBAG, APIRM, et autres associations absentes ce jour (ARMUE, ACORE, AUEBS) : merci de nous indiquer quelles mécaniques/montants sont utilisées dans vos associations pour les grilles de cotisations.**

Coté prospection, Bernard Bousquet attire l’attention sur le risque de désengagement dans les associations locales par des structures qui rejoindraient la FENARIVE au national.

Cindy Levasseur émet une réserve sur les fédérations rassemblées dans l’UIMM. Il ne faudrait pas qu’elle ait des adhérents qui viennent porter une voix qui serait la leur et non pas cette de la fédération au sens collectif. Elle y sera vigilante.

Rémi Aubry : avec l’ultra spécialisation sur l’eau, on a un bon positionnement qui évite ce type de risque.

1. **Gestion de la sécheresse**

**On a demandé une réunion CASH commission d’anticipation et de suivi hydrologique du CNE. Cette réunion est programmée le 19 mars 2024.**

Stéphanie Pascual : en PACA  action coup de poing des DREAL pour vérifier la localisation des forages, les consommations journalières/annuelles. Ils viennent voir les industriels pour vérifier l’information et vérifier qu’on a bien mis en place un PSH. « c’est juste une récolte d’information sur les volumes et les usages, et on reviendra cet été pour vérifier c que vous faites bien ce qui est écrit dans votre PSH ».

Tous les industriels en PACA (13 et 06) sont concernés, ils ont pris les sites selon les données GEREP.

Ceci renforce l’idée du GT DATA.

1. **Prochaine réunion : 14 mai toute la journée CA + AG**
* Statutaire le matin, publique l’après midi
* **On cherche une salle gratuite entre 30 et 50 participants, chez nos adhérents comme l’an dernier, ou chez un adhérent de nos adhérents.**
* **Les adhérents nous font remonter au plus tôt des contacts CSF manquant pour la table ronde des CSF à l’AG publique**

Les points suivants sont pour information et n’ont pu être abordés en séance :

1. **Auditions et interview et communication**
* 28 novembre 2023 : Colloque REUT FENARIVE, 80 participants, présence des 3 ministères et 4 directions (DGPR, DEB, DGE, DGAL).
* 29 novembre 2023 : CESE, table ronde tarification progressive
* 5 décembre 2023 : France Stratégie chez Cristal Union Arcy-sur-Aube
* 7 décembre : commission environnement du MEDEF
* 14 décembre : Aquabusiness day à Montpellier
* 9 décembre : IGEDD audition besoins / usages industriels et disponibilité dans les bassins
* 18 janvier : MEDEF territoriaux pour susciter des participations aux CB
* 6 février : AEAG Toulouse, 500 personnes
* 20/02 Interview HYDROPLUS, Industrie et technologie
* 24/01/2024 : Interview actu environnement – lien à renvoyer
* 17 juin : projet avec les mines à Paris
1. **Affaires internes :**

Site internet : on va vous envoyer la version teste en mars.

ASTEE : adhésion croisée à formaliser

OIE : adhésion croisée formalisée à taux zéro de part et d’autre.